



## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 26 AVRIL 2018 -

### DÉCISION N° 18 - 04 - 026

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 20 avril 2018 s'est réuni le jeudi 26 avril 2018 à partir de 12 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

#### Présents :

- Bernard Philibert (Président)
- Marianne Darfeuille (Vice-présidente)
- Georges Dru (Vice-président)
- Claude Giraud (Vice-président)
- Claude Liogier (membre du bureau)

#### **Décision 10 : L'avenant au marché relatif à l'acquisition d'un logiciel de gestion du patrimoine.**

Tel que le prévoit l'article 5.2 du cahier des charges, le prix de la maintenance relative au logiciel de gestion du patrimoine ISILOG doit faire l'objet d'une révision annuelle selon une formule avec des indices se rapportant au cout du travail dans le cadre de la mission confiée (indices IME et FSD2).

Ces deux indices ayant été supprimés, il est ici proposé de réviser les prix du marché selon une nouvelle formule intégrant désormais les indices « SYNTEC » et « coût du travail – salaires et charges – tertiaire ».

Les autres dispositions du marché restent inchangées.

**Le bureau prend la décision suivante :**

**Article unique :**

Le bureau du conseil d'administration approuve le projet d'avenant relatif au marché d'acquisition d'un logiciel de gestion du patrimoine (ISILog) et autorise le Président à signer le document ci-joint.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Le Président du conseil d'administration  
du Service départemental d'incendie et de secours  
de la Loire



Bernard PHILIBERT